

DEPARTEMENT
DU NORD

COMMUNAUTE
DE
COMMUNES



Envoyé en préfecture le 02/07/2019

Reçu en préfecture le 02/07/2019

Affiché le - 3 JUIL. 2019

ID : 059-245900758-20190627-2019_06_27_20-DE

Extrait du Procès-verbal des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

du 27 juin 2019 à 19h00

Le 27 juin 2019, à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la *Communauté de Communes Flandre Lys*, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes Flandre Lys sous la Présidence de Monsieur Bruno Ficheux, à la suite de la convocation qui lui a été faite, cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée au siège de la CCFL, conformément à la loi.

Etaient présent(es) : M Bruno Ficheux, Mme Pascale Algoet, M Michel Dehaene, Mme Doriane Jorisse, M Denis Crinquette, M Joseph Catteau, Mme Rolande Payelleville, M Bernard Cottigny, M. Jean-Michel Laroye à partir du point 4, Mme Catherine Goedgebuer, M Philippe Mahieu, Mme Marie-Thérèse Verhaeghe, M Michel Bodart, Mme Caroline Mouflin, M Michel Dupas, Mme Geneviève Fermentel, M Denis Mouquet, Mme Nathalie Debaisieux, M. Patrick Stevenoot, M. Jacques Hurlus, Mme Anne Hiel, M. Philippe Brouteele, M. Joël Duyck, M Philippe Kujawa, Mme Martine Beuraert, M Bernard Didelot, Mme Delphine Boulenger, M. Franckie Verwaerde, M. Jean-Claude Thorez, M. Pierre-Luc Ravet, Mme Anne Decoster.

Avaient procuration:

- M. Claude Beve, procuration à Mme Pascale Algoet
- Mme Monique Evrard, procuration à M. Philippe Mahieu
- M. Jean-Philippe Boonaert, procuration à Mme Nathalie Debaisieux
- Mme Bénédicte Brouard procuration à M. Jacques Hurlus
- Mme Sophie Caron, procuration à M. Philippe Kujawa
- Mme Agnès Grammont, procuration à M. Pierre-Luc Ravet

Etaient excusés

- Mme Marie-Angèle Delommez,
- Mme Anna Di Penta
- M. Jacques Parent

Secrétaire de séance Mme Anne Decoster

Développement économique : ZA des Petits Pacaux 1, demande d'implantation des sociétés A2S Conseil, Proskill RH, IT PICT ET B.Roger Services

Le Vice- Président expose au Conseil :

Dans le cadre de la commercialisation de parcelles de la zone d'activités des Petits Pacaux de Merville, il est proposé de donner un avis favorable à la recherche de foncier des sociétés A2S Conseil, Proskill RH, IT PICT et B.Roger Services ou à une éventuelle société prévue à cet effet, par la vente de la parcelle cadastrée ZO 154 pour une surface de 4 805 m² sur la Za des Petits Pacaux 1.

Ces quatre entreprises locales :

- A2S conseil dirigée par Dominique DESEIN
- Proskills RH dirigée par Isabelle MERLIER
- IT Pict dirigée par Monsieur Grégory DEMEULENAERE
- B Roger Service représentée par Monsieur Roger BROCCQUET

spécialisées dans la formation professionnelle et le conseil aux entreprises de tous secteurs d'activités souhaiteraient pouvoir acquérir la parcelle cadastrée ZO 154 pour une surface de 4 805 m² sur la ZA des Petits Pacaux 1 afin d'y réaliser un centre de formation.

Pour cela, elles se constitueront en une SCI dont le capital social sera réparti entre les 4 dirigeants, personnes physiques, ci-dessus désignés.

Elles prévoient donc la construction d'un bâtiment de 700 m². Le coût de financement du projet est estimé à 700 000 €.

A ce jour l'effectif total de ces 4 entreprises représente 4 salariés permanents, 20 salariés périodiques et 1 stagiaire.

A moyen terme, elles prévoient la création de 10 à 20 emplois directs et indirects.

Un compromis de vente pourrait être signé avec la société à créer conditionnant la vente comme suit :

- o Signature d'une promesse de vente avec versement d'un acompte respectant les dispositions de l'article R 442-12 du Code de l'Urbanisme.
- o A compter de la date de signature de ladite promesse, la société disposera de 10 mois pour obtenir un permis de construire purgé de recours ou de retrait administratif, respectant les dispositions d'urbanisme applicables aux parcelles concernées.
- o A l'expiration du délai de recours contre le permis de construire, l'acte de vente pourra être signé et l'entreprise disposera alors de 18 mois pour réaliser ses aménagements.
- o Insertion d'une clause particulière aux termes de laquelle il serait prévu la possibilité donnée à la SCI à créer pour cette acquisition, de louer tout ou partie des locaux uniquement à toutes sociétés commerciales existantes ou à créer dont tout ou partie des associés seraient seuls associés à l'exclusion de tout associé extérieur.

Le prix de vente pourrait être fixé à 5 € HT / m² net vendeur hors frais de notaire.

Conformément aux délibérations des 14 octobre 2006, 15 octobre 2014 et 23 juin 2016 relatives à la sécurisation des actes de vente, ce prix ne tient pas compte des prix du marché puisqu'il vise à stimuler l'implantation d'entreprises sur le territoire intercommunal afin de favoriser l'emploi et la création de richesse d'une part, et afin d'éviter toute spéculation immobilière, cette vente est soumise à certaines restrictions spécifiées dans ces mêmes délibérations d'autre part.

Après avis favorables de la commission et du Bureau, il est proposé au Conseil de :

- DECIDER de délibérer de la vente de la parcelle cadastrée ZO 154 pour une surface de 4 805 m² au profit d'une SCI à créer pour cette acquisition, entre les 4 dirigeants des sociétés ci-dessus désignées.
- AUTORISER le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (37 voix pour) la proposition ci-dessus

Pour extrait conforme au registre,
Fait à la CCFL,

Le Président,
Bruno FICHEUX

